



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2017 - 2020

1. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

1.1. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE LE CHÂTEAU D'OLÉRON

Située dans le département de la Charente-Maritime, la commune de Le Château d'Oléron est établie dans la partie méridionale de l'île d'Oléron, la commune est un important port ostréicole du bassin de Marennes-Oléron. Principale agglomération du sud de l'île, cette ancienne cité fortifiée s'étend en contrebas de sa citadelle, ouvrage fortifié achevé par Vauban. Autrefois résidence des gouverneurs d'Oléron, elle est aujourd'hui un des principaux pôles économiques de l'île. Très touristique, son centre historique est constitué de maisons traditionnelles bordant les rues, formant un large secteur piétonnier. D'anciennes cabanes d'ostréiculteurs, rénovées, abritent aujourd'hui des ateliers d'artistes et d'artisans. Le Château-d'Oléron fait partie de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron, structure intercommunale regroupant les huit communes et les 22 000 habitants de l'île.

La situation géographique de la commune (à proximité immédiate du pont, par où transitent de nombreux visiteurs) fait de cette agglomération un des principaux pôles de commerce et de services de l'île. L'importance de ces secteurs se traduit par la présence de nombreuses boutiques, d'un centre commercial, d'entreprises et de prestataires de services, tant en centre-ville que dans les deux zones d'activité établies en périphérie (Z.A. d'Ors et de la Beaucoursière). Des cinq chantiers navals présents dans la commune au début du xx^e siècle, deux sont encore en activité essentiellement tourné vers la plaisance.

L'ostréiculture est néanmoins le secteur phare de la commune, qui appartient au bassin ostréicole de Marennes-Oléron. De nombreux parcs à huître ont été aménagés à l'emplacement d'anciens marais salants, formant une véritable mosaïque de terre et d'eau. Dans ces bassins (ou « claires »), les huîtres engraisent et acquièrent une teinte et un goût unique sous l'action d'une algue microscopique, la navicule bleue. Plus de 100 entreprises vivent de cette activité.

Le tourisme est un autre secteur en pleine expansion, qu'il s'agisse de tourisme balnéaire, de tourisme vert ou de tourisme culturel. Si la commune dispose de campings, de deux plages et des services qui leur sont associés (clubs de sports nautiques notamment), nombre de visiteurs viennent avant tout visiter la Citadelle, qui domine la petite cité fortifiée.

1.2. LA POPULATION

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. À partir du milieu des années 2000, les populations légales des communes sont publiées annuellement. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Pour la commune, le premier recensement exhaustif entrant dans le cadre du nouveau dispositif a été réalisé en 2005.

En 2014, la commune comptait 4 063 habitants, en augmentation de 3,38 % par rapport à 2009.

La répartition de la population de la commune par tranches d'âge est, en 2007, la suivante :

- 46,4 % d'hommes (0 à 14 ans = 14,5 %, 15 à 29 ans = 13,6 %, 30 à 44 ans = 19,6 %, 45 à 59 ans = 21,4 %, plus de 60 ans = 30,8 %) ;
- 53,6 % de femmes (0 à 14 ans = 13,4 %, 15 à 29 ans = 10,6 %, 30 à 44 ans = 18,2 %, 45 à 59 ans = 22,5 %, plus de 60 ans = 35,3 %). **(Source INSEE)**

La population de la commune est relativement âgée. Le taux de personnes de plus de 60 ans (33,2 %) est en effet supérieur au taux national (21,6 %) et au taux départemental (28,1 %).

À l'instar des répartitions nationale et départementale, la population féminine de la commune est supérieure à la population masculine. Ce taux (53,6 %) est supérieur de plus de deux points au taux national (51,6 %).

La Commune abrite une population un peu moins active que la moyenne nationale (40,4 % contre 45,2 %), avec un taux d'activité des 25-59 ans conforme aux chiffres nationaux (82 % contre 82,2 %). Les catégories socioprofessionnelles les mieux représentées sont les employés (29,6 %), suivis des ouvriers (25,4 %), des professions intermédiaires (13,5 %) et des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (11,3 %). Les agriculteurs/ostréiculteurs sont une composante importante du paysage économique local, représentant 13,7 % de la population active (la moyenne nationale étant de 2,4 %). En revanche, cadres et professions intermédiaires ne constituent que 6,5 % de cette même population.

Si le taux de chômage était inférieur aux chiffres nationaux en 1999 (12,2 % contre 12,9 % dans le reste de l'hexagone), non seulement il n'a pas suivi la baisse constatée au niveau national en 2005, mais il s'est encore accru de 0,3 % au point de toucher 12,5 % de la population active (contre 9,6 % au plan national), soit 175 personnes.

Les retraités forment une importante composante de la population (29,5 %), juste derrière les actifs (40,4 %) et devant les jeunes scolarisés et les étudiants (17,2 %).

1.3 PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT

Il existe deux écoles publiques sur le territoire de Le Château d'Oléron. Les deux écoles, maternelle et élémentaire, sont accolées par le biais de leur cour mais ont des entrées bien distinctes dans 2 rues différentes avec un sens directionnel unique, d'où une certaine difficulté de circulation, sans oublier celle de stationnement. Dans ces écoles, différentes structures offrent aux enfants qui y sont scolarisés des prestations facultatives telles qu'une garderie pré et post scolaire, un restaurant scolaire et un service de transport.

- ECOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO – Rue Jean HAY : 102 Elèves
- ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE D'ARGENCOURT – 2 Rue CHANZY : 184 Elèves

NOMBRE D'ENFANTS CONCERNÉS : 286 ENFANTS

1.4. ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE

ATOUTS ET LEVIERS DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

- Personnel communal (Agents Techniques) volontaire et formé (BAFA, CAP Petite Enfance) pour l'animation d'activités et l'encadrement de groupes d'enfants, et sollicités dans une démarche de formation pour répondre aux nouvelles exigences de la mise en place de la Réforme des Rythmes Scolaires.
- La Commune est dotée d'un patrimoine et d'infrastructures en matière culturelle et sportive particulièrement riche et dense.
- Le tissu associatif de la commune est dynamique avec un nombre important d'associations tant sportives que culturelles.
- La Commune organise également dans le domaine culturel d'importants services en direction de la population avec des partenaires forts comme la Salle de Spectacle de la Citadelle qui propose de nombreux spectacles, événements et animations et l'association Couleurs Cabanes, Village de Cabanes – Ateliers de Créateurs qui permet depuis plus de 15 ans à des créateurs de côtoyer les ostréiculteurs qui travaillent sur le site du Port et d'offrir à la population la possibilité de découvrir des artistes et de participer à leurs diverses activités.

CONTRAINTES ET MODALITES DE PRISE EN COMPTE DE CES CONTRAINTES DANS LE PEDT

- Les deux écoles de Le Château d'Oléron sont situées à l'ouest du centre ville, à proximité de la Mairie et du Gymnase, pendant que les autres sites comme la Base Nautique (Raf'IO) et les salles de l'Espace RANSON sont plus éloignés. Ce relatif éparpillement rend malaisé l'organisation d'activités à l'extérieur de l'école et rend difficile l'accès à certaines structures qui seraient pourtant particulièrement intéressantes de rendre accessibles aux élèves dans le cadre des TAP, tel que la Citadelle, le Parc Accrobranche, ou tout simplement la plage. De plus, la Commune ne dispose pas de moyens de transports en propre, tels que des bus scolaires et ne peut donc envisager, compte-tenu du coût dissuasif, de mettre en place un système de navette entre les différents équipements.
- Il n'existe pas de structures extrascolaires sur Le Château d'Oléron comme un Accueil ou Centre de Loisirs d'où la nécessité d'organiser un transport le mercredi midi pour le Centre de Loisirs de l'Atalante, situé sur la Commune de St Trojan Les Bains (trajet de 14 km).
- Nécessité de redéfinir les missions et de réorganiser les emplois du temps du personnel communal.
- Le Château d'Oléron est une Commune avec une population ayant un taux d'activité moyen (40,4 %) et majoritairement saisonnier avec un surcroît de travail et des disponibilités des parents parfois réduites compte tenu du bassin d'emploi saisonnier (tourisme pendant la période estivale et ostréiculture pendant la période hivernale). L'association des parents d'élèves au Comité de Pilotage de la Réforme des Rythmes Scolaires permet de créer une dynamique de participation des parents à l'organisation des activités périscolaires.

2. MODALITES PRATIQUES DU PEDT

2.1. PÉRIODE DE LA JOURNÉE ET/OU DE LA SEMAINE CONCERNÉE PAR LE PEDT

- ECOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h20.
- ECOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE D'ARGENCOURT : Les mardis et vendredis de 15 heures à 16 heures 30.

Cette proposition à l'Ecole Primaire répond à 2 objectifs :

Le tout 1er objectif tend à ménager un espace horaire suffisamment important pour permettre l'organisation d'activités de qualité. En effet, il a été considéré que l'application littérale de la Réforme des Rythmes Scolaires n'aurait permis de libérer que trois quarts d'heure par jour, ce qui paraît approximatif pour mettre en place une activité, l'exécuter, puis la ranger.

Le 2^{ème} objectif a été de considérer que la réduction du temps strictement scolaire le vendredi permettrait le cas échéant à certaines familles, emplois saisonniers, bénéficiaires de R.T.T., de bénéficier d'un temps plus large avec leurs enfants.

Le dispositif sera progressivement étendu, en fonction des volontés et possibilités politiques et d'un calendrier restant à définir, aux autres services périscolaires, et notamment :

- Aux garderies périscolaires maternelle et primaire
 - Le matin de 7 heures 45 à 8 heures 40, et le soir de 16 heures 30 à 18 heures 30 pour les 2 écoles (le soir de 16h à 16h30 les mardis et jeudis pour l'Ecole Primaire)
 - Le mercredi de 12h à 12h30 ;
- À la pause méridienne (heure libérée sur le temps du midi, avant ou après le déjeuner, en fonction du service) ;

2.2. DURÉE DU PEDT

Le présent PEDT a été prévu pour une première durée de trois ans, éventuellement renouvelable, en fonction de l'évaluation qui sera réalisée en collaboration avec le Comité de Pilotage de la Réforme

des Rythmes Scolaires. La Commune de Le Château d'Oléron a fait la demande d'une dérogation d'un an et a réactualisé son PEDT suite à la démarche de mise en œuvre d'un PEDT Intercommunal mené par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron sur l'ensemble du territoire.

2.3. TARIFICATION

La volonté politique de la Commune de Le Château d'Oléron est d'offrir la gratuité pour la garderie et les TAP, et une tarification forfaitaire est déjà proposée pour la restauration scolaire. Ces tarifs sont revus chaque année par l'organe délibérant de la Collectivité, en fonction de l'évolution éventuelle du coût du service.

2.4. MODE D'INSCRIPTION PROPOSÉ

L'inscription sera faite en début d'année scolaire sur une fiche éditée et transmise par la Mairie. Les parents s'engagent sur l'année pour le ou les jours choisis.

2.5. MODALITÉS D'INFORMATION DES FAMILLES

Envoi d'un courrier mi-juin 2017 expliquant les nouvelles dispositions ainsi que le règlement intérieur modifié, la fiche d'inscription aux activités périscolaires et aux Temps d'Activités Périscolaires.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site de la ville et la Commune étudiera avec son prestataire informatique la possibilité d'automatiser les inscriptions à partir du formulaire mis en ligne sur internet. (Facultatif)

2.6. ARTICULATION DU PEDT AVEC LES ÉVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

La Commune de Le Château d'Oléron a fait la demande d'une dérogation d'un an suite à la démarche de mise en œuvre d'un PEDT Intercommunal mené par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron sur l'ensemble du territoire pour 2017-2020.

« La réussite scolaire et éducative des enfants mobilise bien au-delà du service municipal de l'éducation. Si, de longue date, l'école constitue le lieu de synthèse et d'intervention de nombreux services municipaux, le directeur d'école jouant le rôle de pivot de ces actions, les communes ont compris avec le concept de « projet éducatif local-global » tout l'intérêt de fédérer leurs activités en construisant des objectifs transversaux.

La circulaire du 19 décembre 2014, publiée au BO du 1er janvier 2015, pour la promotion des PEDT invite à généraliser l'existence d'un tel projet. La relation entre les services communaux de l'éducation et les autres services de la Communauté de Communes procède d'une stratégie précise et affichée ou d'une coopération relevant des bonnes pratiques entre services municipaux.

L'intégration des PEDT sur un segment – en fait limité – des PEL (puisque ciblée sur les temps périscolaires) mais sur un même objectif est un outil de leur redynamisation. En réinterrogeant le PEL, le PEDT va le revisiter et le faire émerger notamment sur des thématiques importantes du territoire. Sur l'année scolaire 2014-2015, l'ensemble des communes s'étaient engagées dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. En avril 2016, l'ensemble des communes se sont prononcées pour l'élaboration d'un PEDT intercommunal pour la rentrée scolaire 2017. »

(Extrait du PEDT Intercommunal 2017-2020 – CDCIO)

La mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires sur notre territoire a modifié l'organisation préexistante car la mise en place des TAP à l'école élémentaire a amené la collectivité à créer un Accueil de Loisirs Périscolaires, déclaré en Accueil Collectif de Mineurs auprès de la DDCS pour la rentrée de septembre 2016. La formation BAFD (en cours) a été décidée pour le Coordinateur-Directeur appelé à encadrer l'ACM (Mr Hervé DELARGE, Agent Territorial, filière Animation).

Une nouvelle expérience contractuelle avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'État a eu lieu au Château d'Oléron. La Commune a initié des démarches pour créer un véritable accueil périscolaire pour les TAP adossé à un projet éducatif et pédagogique, et coordonné entre les différentes structures.

D'autres démarches sont actuellement en cours pour créer des accueils pré et post scolaires. Elles se concrétiseront par la signature d'une convention d'objectifs et de financements afin de permettre le versement de prestations soutenant les activités périscolaires si le projet de la Collectivité est retenu par la Caisse d'Allocations Familiales.

Bien évidemment, le PEDT respectera la cohérence de ces dispositifs, s'appuiera sur eux et visera à les renforcer.

2.7. RESSOURCES MOBILISÉES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PEDT

- Les services de la Ville : Service Scolaire et Périscolaire, Service Culturel et Animation, Services Techniques, Service de la Police Municipale, et Service administratif, soit :

* Agents Techniques (BAFA – CAP Petite Enfance)

* Adjointes techniques territoriaux, chargés de fonction d'animation

* Agents des Services Techniques

- Les Associations Sportives et Culturelles de la Ville

- Les Enseignants

- Les Associations des Parents d'Elèves

Les équipements mis à disposition, outre les écoles, seront le Gymnase, le City-Stade, la Base Nautique (Ra'IO), l'espace du BASTION, les salles de l'espace RANSON, et des salles municipales.

3. CONTENU DU PEDT

Les objectifs éducatifs de la Ville de Le Château d'Oléron se déclinent de la manière suivante:

- le développement et l'amélioration de l'offre d'accueils périscolaires de qualité,
- la mise en place d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
- par la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et des parents dans la définition de leurs besoins et surtout en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

3.1. LES AXES PRÉVUS DANS LE PEDT

Sur le territoire Oléronais, la compétence scolaire et périscolaire appartient aux communes. En effet, chacune d'elle a en gestion directe, l'organisation et la mise en place des temps de garderie et de pause méridienne.

Ainsi les communes ont la responsabilité de la mise en place du périscolaire et toute latitude pour agir en fonction des réalités locales, elles s'entendent néanmoins au travers du PEDT Intercommunal sur des valeurs communes.

Dans son rôle de mise en œuvre, la Commune de Le Château d'Oléron axe ses actions selon la réalité locale en lien avec les objectifs éducatifs du PEL Oléronais.

AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT PERSONNEL

Favoriser l'expression, la responsabilité et la citoyenneté des enfants.

- Accès à des activités socioculturelles, culturelles, artistiques, sportives et citoyennes gratuites
- Accès à des activités permettant d'apprendre aux enfants de vivre ensemble et de « participer à la vie de la cité »
- Privilégier des lieux de partages et d'échanges entre enfants, favoriser l'expression à travers différents supports et permettre aux enfants d'être des acteurs concrets de leurs activités

AXE 2 : ACCOMPAGNER LA REUSSITE EDUCATIVE

Favoriser l'ouverture au monde et à son territoire. En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants de la ville une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.

- Renforcer l'égalité des chances par l'accès et la découverte d'activités habituellement coûteuses pour les familles
- Accès à des activités de développement de projets d'action éducative
- Favoriser les activités de découverte, d'ouverture au monde, de telle sorte que chaque enfant et jeune se confronte à lui-même, aux autres, aux multiples facettes que lui offre son environnement social, culturel et citoyen

AXE 3 : LE LIEN SOCIAL

Favoriser l'éveil, la découverte et l'accessibilité aux activités sportives et de loisirs culturels et artistiques.

- « Favoriser les activités d'animation de projets partenariaux en accompagnant les initiatives locales et en mutualisant les ressources territoriales »
- « Favoriser l'accès à des activités en lien avec le réseau associatif local »
- « Epanouissement personnel, participation régulière des enfants aux activités, l'éveil, susciter des vocations futures »

AXE 4 : LA DIMENSION FAMILIALE

Implication des usagers.

- « Favoriser les activités d'animation de projets partenariaux en valorisant les compétences parentales »
- « Favoriser l'investissement familial dans les activités et les échanges entre parents et professionnels »
- « Accès a des activités adaptées aux enfants et aux envies et besoins des familles »

Ces activités seront développées, renforcées et proposées dans le PEDT de manière à ce que le plus grand nombre d'enfants soit concerné par la mise en place des TAP. En terme de méthodologie, chaque développement d'activités sera fait à partir d'un projet pédagogique des TAP déclinant les axes du PEDT et dont les objectifs opérationnels pourront ensuite être déclinés en activités faisant l'objet d'une fiche pédagogique.

3.2. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PEDT

La réforme des rythmes éducatifs a pour objectif de faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant mieux leurs rythmes de vie et d'apprentissage. Elle permet aujourd'hui de structurer et de formaliser le travail éducatif réalisé au sein de l'école et "à côté" de l'école, c'est-à-dire dans les structures d'accueil de loisirs pour mineurs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles. L'ensemble est donc partagé par les acteurs en charge de ces enfants et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de l'enfant.

Cette réforme s'inscrit aussi dans une réflexion plus globale de la place de l'enfant dans la société, d'une meilleure connaissance de ses besoins et évitant ainsi le morcellement de ses activités.

Les objectifs identifiés pour cette réforme sont donc les suivants :

- Créer les conditions pour chaque enfant d'acquérir les connaissances indispensables délivrées par l'école,
- Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant,
- Améliorer les résultats scolaires des élèves dans les apprentissages fondamentaux au travers des projets d'école.

Les effets attendus du PEDT feront l'objet d'une évaluation tout au long de l'année scolaire 2016/2017 et sont actuellement en cours d'élaboration :

- Comparaison du nombre de licenciés des associations partenaires,
- Comparaison du nombre de fréquentation des activités culturelles,
- Comparaison des effectifs des garderies,
- Amélioration des résultats scolaires,
- Nombre d'enfants fréquentant les TAP.

3.3. LES PROJETS

ACTIVITÉS ET ARTICULATION DU PEDT :

- Activités en articulation avec les projets d'écoles, qui ne devront pas être redondants avec les projets conduits par les enseignants,
- Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : des activités des associations sportives et culturelles ainsi que du Centre de Loisirs l'Atalante vont intervenir sur les TAP. Le projet est le même, la plupart des intervenants également.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) :

Lors de la phase de concertation, une volonté de mettre en place des parcours suivant des axes déterminés a prévalu. Ainsi, chaque enfant de la petite section jusqu'au CM2 devra avoir bénéficié d'une initiation aux pratiques sportives, culturelles, citoyennes mais aussi au jeu.

Pour la culture :

- Pour les enfants de l'école maternelle : Activités musicales avec les associations « A Chacun sa Voie et Fabrik Ecolo'Zic, en privilégiant une activité de découverte des instruments, et du chant, l'Atelier « Autour de l'Anglais » pour la découverte de l'Anglais par le jeu, l'Atelier « Autour de mon 1^{er} livre » pour raconter son histoire, lecture de contes étrangers,...
- Pour les enfants de l'école élémentaire : Activités axées sur la découverte de la nature et de l'environnement avec les Ateliers Astronomie et Découverte du Monde Vivant, l'Atelier Naturama proposé par le Site Ostréicole de Fort Royer ou encore l'Atelier « Carnet de Voyages » animé par l'ATELEC, activités ludiques proposées sur la langue Anglaise, activités culturelles comme « Autour de la Calligraphie » proposée par l'Atelier Enluminure, ou « Autour de la Mosaïque » proposée par une Mosaïste,...

Pour le sport :

- Pour les enfants de l'école maternelle : Activités sportives autour des jeux de balles proposées par Oléron Football Club et Oléron Basket, Atelier « Autour des Arts du Cirque » et Atelier « Autour de l'Expression Corporelle ».
- Pour les enfants de l'école élémentaire : Activités sportives autour des jeux de balles proposées par Oléron Football Club et Oléron Basket, Atelier « Autour des jeux de Raquettes », « Autour de la Pétanque », animé par La Pétanque Châtelaine, « Autour du Judo » proposé par le club de Judo Oléronais.

Pour la citoyenneté et l'information :

- Pour les enfants de l'école maternelle : Animations construites sur les thèmes de la découverte de la nature, en lien avec la Maison de la Nature, atelier jardinage,...
- Pour les enfants de l'école élémentaire : Animations en relation avec les Sapeurs-Pompiers ou la Police Municipale, actions liées à la prévention routière,...

Pour le jeu :

- Pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire : Jeux de coopération, de société, jeux libres,...

Activités transversales toutes sections :

Ateliers danse/loisirs créatifs, dessin/peinture, photographie, projet de création d'un espace ludique classique avec proposition de jeux libres pour les enfants,...

Sur ce temps, les relations entre la Commune et l'Education Nationale devront être renforcées afin que différents paramètres tels que l'utilisation des locaux (selon la convention d'occupation des locaux) ou la prise en charge de l'enfant se déroule dans les meilleures conditions. Ainsi, des réunions préparatoires auront lieu avant la fin de l'année scolaire avec les directions des écoles, le personnel communal, les ATSEM et/ou agents techniques qui participeront aux Temps d'Activités Périscolaires. À partir de la rentrée, des points réguliers seront fait entre les directions et les référents de chaque

école. Le recrutement d'un coordinateur a été envisagé, identifiable par l'ensemble des acteurs et partenaires éducatifs et pédagogiques, afin de permettre une meilleure préparation des activités, une coordination des actions proposées entre les différentes écoles et les enseignants, et un renforcement du suivi de chaque enfant avec sa famille.

Cette action proprement dite permettra une meilleure prise en charge de l'enfant dans sa globalité.

PARTENAIRES DU PEDT :

- PARTENAIRES INSTITUTIONNELS : Personnels de l'Education Nationale, Sapeurs-Pompiers,...
- PARTENAIRES ASSOCIATIFS : Foyer Rural, Associations sportives, culturelles,...
- PARTENAIRES INDÉPENDANTS : Artistes, Animateurs, Auto-entrepreneurs,...
- PARTENAIRES INTERNES : Service scolaire et périscolaire, Service Culture et Animation, Service Police Municipale, Services Techniques de la Collectivité.

3.3. MISE EN ŒUVRE DU PEDT

ACTEURS RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEDT :

Collectivité territoriale porteuse du projet : Mairie du Château d'Oléron

Nom du signataire : PARENT Michel

Fonction : Maire

Adresse : 4 Bd Victor Hugo - 17480 CHATEAU D'OLERON

Téléphone : 05 46 75 53 00

Adresse électronique : mairie@lechateaudoleron.fr

Coordination du projet assuré par : Mr ROUMÉGOUS Jim

Fonction : Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires

Structure : Mairie du Château d'Oléron

Adresse : 4 Bd Victor Hugo - 17480 LE CHATEAU D'OLERON

Téléphone : 05 46 75 53 00

Adresse électronique : mairie@lechateaudoleron.fr

STRUCTURE ET MODALITÉ DE PILOTAGE :

Un comité de pilotage est en place depuis la rentrée de septembre 2015, il est composé de 2 élus, de 4 représentants de parents d'élèves, des 2 directrices des écoles, du coordonnateur et de 2 représentants des intervenants TAP/APE, la fréquence des réunions est d'une par trimestre.

Volonté d'élargir ce comité de pilotage avec la sollicitation des représentants du Conseiller Pédagogique du DASEN et de la CAF.

Le pilotage est assuré par le COPIL et la Commission Municipale Vie scolaire essentiellement composée d'élus.

ÉLÉMENTS PRÉVUS DANS LE BILAN, L'ÉVALUATION DU PROJET :

PÉRIODICITÉ : Réunions d'évaluation tout au long de l'année scolaire, au moment des périodes vacances.

Indicateurs quantitatifs : taux de participation en 2015/2016 voisin de 95 %, nombre de réponses au questionnaire d'évaluation, nombre d'inscrits aux activités, absences,...

Indicateurs qualitatifs : en attente des réponses apportées aux questionnaires d'évaluation (annexe), visite et contrôle du déroulement des ateliers d'activités, bilan du coordinateur, restitution des travaux réalisés dans les ateliers TAP lors de la fête de fin d'année scolaire prévue en juin.

MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ET DE MODIFICATION PAR AVENANT :

Le PEDT sera signé pour trois ans. Il sera le cas échéant revu par voie d'avenant au cours de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan.